



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 13 mai 2020

**TÉLÉPAC 2020**

**Seul un agriculteur sur trois a effectué sa déclaration de surface agricole  
Les autres ont jusqu'au 15 juin pour le faire**

À mi-parcours de la campagne de télédéclaration 2020, près de 1 900 agriculteurs de Guadeloupe et de Saint-Martin ont effectué leur déclaration de surfaces et leurs demandes d'aides agricoles pour l'année 2020 sur le site [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr).

La campagne de télédéclaration des surfaces agricoles est ouverte depuis le 1er avril dernier et se terminera le 15 juin 2020, compte tenu de la crise du Covid-19. Il ne reste plus qu'un mois aux agriculteurs pour télé-déclarer.

Les agriculteurs qui souhaitent se faire accompagner dans leur démarche, sont invités à contacter **très rapidement leur structure d'appui par téléphone ou par mail** afin de vous assurer que cette démarche (qui nécessite de nombreuses pièces justificatives) soit réalisée dans les temps impartis.

**La direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF Guadeloupe) rappelle que sans cette déclaration, aucune aide ne pourra leur être versée.**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la DAAF Guadeloupe : <http://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/> ou contactez le Service de l'Économie Agricole au 0690 37 30 61.